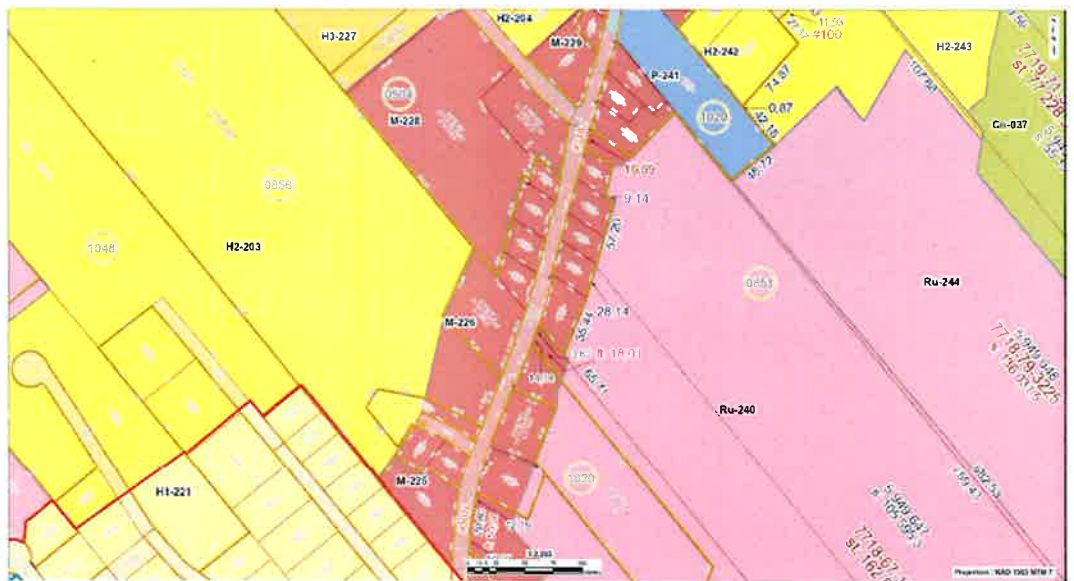


RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- 1) Que le Conseil municipal, à une séance tenue le 2 août 2021, a adopté le projet de règlement suivant :
 - o #21-803 modifiant le règlement de zonage (règlement n° 15-674) créant la zone M-247 à même la zone M-226 et y prévoir les normes et usages autorisées et ajouter l'usage débit d'alcool dans la zone M-225;
- 2) Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 août 2021 à 20 heures, au 33 rue de l'Église en la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges. L'objet de cette assemblée est de consulter la population sur ce règlement;
- 3) Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité située au 150, rue du Moulin à Saint-Ferréol-les-Neiges, au bureau du secrétaire-trésorier;
- 4) Que les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier;
- 5) Que le projet de règlement #21-803 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions s'appliquent aux zones M-225 et M226. Ces zones incluent au sud l'avenue Royale, les adresses civiques partant du 3206 jusqu'au 3094 et au nord les adresses civiques partant du 3069 jusqu'au 3167.



Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 6 août 2021

Avis numéro : 2021-50



François Drouin
Directeur général et secrétaire-
trésorier adjoint